
Adresse de la commune du Faouët, qui s'indigne de l'attentat contre les représentants et assure la Convention de son dévouement, lors de la séance du 28 prairial an II (16 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune du Faouët, qui s'indigne de l'attentat contre les représentants et assure la Convention de son dévouement, lors de la séance du 28 prairial an II (16 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 652-653;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14810_t1_0652_0000_13

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Vous vertueux législateurs que rien ne tonne, qui dans tous les moments même dans ceux les plus orageux avés toujours d'un pas ferme et serin conduit le peuple au bonheur, qui lavés arraché à l'esclavage vous avés acquis le titre glorieux de père de la patrie. Restés à votre poste nous ne cesserons de vous en inviter et au premier signal nous partirons démasquer les factieux et les intriguants et empêcher qu'il n'arrive encore un échec à la liberté ».

[2 signatures illisibles, dont celle du présid.]

13

L'agent national près le district de Sens, département de l'Yonne, annonce que des biens d'émigrés, estimés 20,600 liv., ont été vendus 60,165 liv., et qu'il y en a pour plus de 5,000.000 à vendre dans ce district.

Insertion au bulletin, renvoyé au comité des domaines nationaux (1).

14

Les membres composant la société populaire de Brestot, district de Pont-Audemer, département de l'Eure, expriment à la Convention l'horreur dont ils ont été saisis en apprenant l'assassinat prémédité contre Robespierre et Collot-d'Herbois, la félicitent sur le décret du 18 floréal, par lequel le peuple français reconnoît un Être-Suprême et l'immortalité de l'âme, et l'invite à rester à son poste jusqu'à la destruction totale des tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Brestot, 15 prair. II] (3).

« Représentant du peuple la société populaire de Brestot a frémi d'horreur et d'indignation à la nouvelle des assassins de vos collègues, Collot d'herbois et Robespierre; le crime anglais a donc encore voulu attenter à la vertu; mais t'el est sa vénération que l'instrument du crime tremble à son aspect et que le hazard même à du respect pour les hommes vertueux.

Le génie de la France, pose des sentinelles continuelles autour de vous, vertueux citoyens; il ne permettra pas que le crime aux abois réussissent dans ses exécrables complots; vous ne cesserez pas de poursuivre les criminels de leze nation, vous ne cesserez pas d'opposer le courage à la lâcheté; et le peuple français est là; il à le bras levé pour exterminer ses ennemis au dedans et dehors de l'empire.

Père de la Patrie Dieu vous conservera à ses enfants; vous les avez vengés des imposteurs en déclarant à l'univers qu'ils reconnoissent un Être Suprême et l'immortalité de l'âme, vous ferez leur bonheur malgré les méchants et les

égoïstes, vous procurez du travail des ressources et des subsistances à la classe des citoyens indigents, en rabattant l'orgueil et fortune des riches, vous ferez jouir tous les français de la nature civilisée; et rien ne pourra effacer la gloire et la reconnaissance qui vous sont dûes, d'avoir donné au monde toute l'attitude possible aux droits de l'homme moral et juste.

Continuez vos nobles et vigoureux travaux, Représentant du peuple ! les tirans du dehors sont vaincus; la rage de leurs satellites au dedans s'écume, et bientôt il ne restera que les feces impures dégagés du venin de l'affermement, vive la République.

La Société à arrêté dans sa séance du Tridi treize prairial que la présente adresse seroit inscrite au proces verbal et expédiée incessamment à sa destination, et qu'un double seroit adressé aux amis de la liberté et de l'égalité, seant aux jacobins à Paris rue honoré, afin d'attirer l'attention s'il y a lieu de la Convention Nationale c'est ce que la société sollicite des amis de la liberté ».

P.c.c. MORISSE (Présid.), D. CHÉRON (secrét.), LANGLOIS (greffier).

15

Les citoyens composant la société populaire de Cherbourg, département de la Manche, félicitent la Convention sur tous ses sublimes travaux, et particulièrement sur la loi qui assure des secours aux parens indigens des défenseurs de la patrie.

Ils invitent en même temps les législateurs à comprendre dans la classe des marins ayant droit aux secours nationaux, ceux que leur zèle a entraînés sur les corsaires français, qui ont le malheur de gémir dans les prisons de l'étranger, et qui ont des épouses, des fils, des pères, qui chérissent la Révolution et qui sont dans la pauvreté.

Ils demandent encore que cette loi comprenne les gens classés qui ne servent pas dans les vaisseaux, tels que les charpentiers, les calfats, etc., qui ont abandonné leurs familles pour se rendre dans les ports de Brest, Rochefort, de la Montagne et autres.

Ils terminent par inviter la Convention à fixer sa sollicitude sur les malheureux prisonniers chez nos barbares ennemis: que la liberté leur soit rendue, disent-ils, par les échanges, et ces nouveaux soldats périront cent fois plutôt que de consentir à reprendre des chaînes.

Renvoyé aux comités des secours et de salut public (1).

16

La commune du Faouët (2) témoigne à la Convention nationale l'indignation dont elle a été pénétrée à la nouvelle des attentats mé-

(1) P.V., XXXIX, 325. B⁴ⁿ, 29 prair.; M.U., XL, 444; J. Sablier, n° 1382.

(2) P.V., XXXIX, 325.

(3) C 306, pl. 1165, p. 13.

(1) P.V., XXXIX, 325. J. Sablier, n° 1382; J. Fr., n° 630; M.U., XL, 444.

(2) Morbihan.

dités contre la représentation nationale. Ils jurent d'affronter tous les dangers, pour mettre les représentants à l'abri des coups des assassins, et terminent par les inviter à rester à leur poste jusqu'à l'entier anéantissement des ennemis de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Le Faouët, 16 prair. II] (2).

« Citoyens représentants,

Dans quelle douleur notre commune n'a-t-elle pas été plongée en apprenant les nouveaux attentats médités contre la représentation nationale. Quoi ! des scélérats, nourris de crimes, osent encore habiter le sol de la République, et ils respirent !... que ne pouvons-nous leur servir de bourreaux; oui, nous sommes résolus à tout tenter, à affronter tous les dangers pour la conservation de nos représentants, pour la sûreté du comité de Salut public qui méritent si justement notre confiance; nous répétons ici nos vœux, intrépides représentants, pour que vous ne quittiez votre poste qu'après avoir purgé le sol français de tous ses ennemis, et avoir établi une paix sûre et honorable ».

DUVAL (*maire*), BELLANGER (*agent. nat.*), SOUINS, LEMEUR, DOYEN, COSPEREC, BOMIN.

17

La société populaire d'Egreville, département de Seine-et-Marne félicite la Convention nationale sur le décret par lequel elle déclare que le peuple français reconnoît l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme, applaudit à l'institution des fêtes décadaires, et lui annonce qu'elle a envoyé en don patriotique, au district de Nemours, 42 bonnes chemises, 22 médiocres, 50 livres de vieux linge, 6 paires de bas, 2 paires de souliers et 98 liv. 5 s.

Elle termine par exprimer l'indignation qu'elle a ressentie en apprenant l'attentat dirigé contre deux des plus fidèles représentants du peuple.

Mention honorable et insertion au bulletin (3).

[Egreville, 9 prair. II] (4).

« Citoyens,

Vous avez toujours connu les véritables besoins du peuple français, et vos décrets n'ont pas cessé d'être l'expression de ses vœux. Mais, quand, repoussant d'un bras également ferme la superstition et l'athéisme, vous avez posé les bases de la seule religion digne de Dieu et de l'homme, utile dans toutes les circonstances, applicable dans tous les climats, vous êtes devenus les représentants et les législateurs de toutes les nations du monde.

Il fallait aux esclaves du despotisme une re-

ligion qui parût révélée, comme celle de Moïse, celle de Mahomet, ou celle que vous ne prohibez point, mais que vous laissez tomber en France sous le propre poids de ses chimères et de ses contradictions et qui exigeât le sacrifice perpétuel de la raison.

Il fallait à des hommes corrompus, bourrelés malgré eux des crimes qu'ils avaient commis, tourmentés de ceux qu'ils voulaient commettre, l'athéisme pour les étourdir et le néant pour refuge unique.

Il faut à des sages, à des républicains, à des cœurs honnêtes et sensibles, la confiance dans un dieu rémunérateur que l'ensemble des lois physiques et morales de l'univers démontre, qui même dans le cours de cette vie passagère répande ses faveurs sur les gens de bien et qui, lorsqu'elle sera finie, réserve des punitions aux vices et aux forfaits, des couronnes de jouissances et de gloire aux bonnes actions et aux sentimens louables.

Il faut, après avoir adoré ce grand bienfaiteur de tous les êtres, l'honorer en célébrant par un culte auguste et simple en recommandant dans toutes les assemblées publiques, et surtout en pratiquant les vertus dont il a mis le germe dans l'âme humaine et sans lesquelles il n'y a point de bonheur.

Voilà ce que vous avez fait en déclarant la pensée de tous les hommes qui ne sont ni insensés ni ingrats, l'existence de l'Être Suprême, l'immortalité de l'âme, et en établissant les fêtes décadaires qui rappellent les principes respectables du solide patriotisme et toutes les instructions nécessaires à la société.

Recevez, Citoyens représentants, nos sincères félicitations; nous ne sommes que la société populaire d'une bien petite commune, mais vous n'avez pas décrété l'égalité en vain et nous égalons tous les autres français, autant par notre reconnaissance pour vos grands et philosophiques travaux que par l'exercice de nos droits politiques et par notre amour pour la patrie.

Nous vous en offrons une faible preuve plus proportionnée à nos moyens qu'à notre zèle dans l'envoi que nous avons fait au district de Nemours, de 42 bonnes chemises, 22 médiocres, environ 50 livres pesant de vieux linge, 6 paires de bas, 2 paires de souliers et 98 livres 5 sous, en assignats.

Agréés pour nos braves défenseurs ce tribut que nous aurions voulu pouvoir rendre plus considérable; continuez de les guider à la victoire, de conduire la France à ses hautes destinées, d'ouvrir la voie qui mènera un jour, à notre exemple, tous les autres peuples, à une félicité fondée sur la raison, sur la liberté, l'égalité, sur la morale et sur la justice.

Nous croyons, Citoyens représentants, devoir vous faire part du frémissement d'horreur qu'ont éprouvé les républicains de notre commune, en apprenant l'attentat affreux médité contre deux des plus fidèles représentants du peuple. Un mouvement d'indignation s'était manifesté parmi eux mais ils partageront bientôt notre joie lorsqu'ils furent persuadés que le projet des assassins avait échoué, en faisant retentir le lieu de nos séances par ces cris mille fois répétés de: Vive la République, vive la Montagne, et périssent les traîtres ».

GRANOT (*présid.*), MARTINEAU (*secrét.*).

(1) P.V., XXXIX, 326.

(2) C 305, pl. 1151, p. 11.

(3) P.V., XXXIX, 326. Bⁱⁿ, 3 mess. (1^{er} suppl^t).

(4) C 305, pl. 1140, p. 7.